

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 2 Mars 2016

Le Mercredi 2 Mars 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 25 Février 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, FERRARI Laura, TOURAINE Jean-Louis, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, DESBOS Eric, , ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, MICHONNEAU Elsa, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, POURCHER Victoria

Excusés pouvoir : Mmes & MM : GLOPPE Benjamin, BONNIEL CHALIER Pascale

Excusés : Mmes & MM : TOURNEBIZE Philippe, FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, LEBUHOTEL Bruno,

Absents : Mmes & MM : BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, DELACROIX Pierre,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 2 mars 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON,
Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Je vais demander à Mme MICHONNEAU de faire l'appel nominal, elle sera notre secrétaire de séance.

(Mme MICHONNEAU procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de modification ?

M. le premier Adjoint m'a dit que, page 34, c'était T2 et non C2.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais mettre ce procès-verbal aux voix avec cette modification. Ce sera donc la ligne T2 et non pas la ligne C2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

2. Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association « AOA Production » pour le festival « Intergalactiques », du 12 au 15 mai 2016, dans plusieurs lieux de Lyon

Mme STEFANI-JACOB.- Mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit ce soir d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association AOA Production pour l'organisation du festival « Intergalactiques » qui se déroulera du 12 au 15 mai 2016 dans différents endroits de Lyon. Il s'agit de la 5^{ème} édition et nous sommes concernés sur cette édition par différents partenaires du 8^{ème} qui seront la MJC Monplaisir et l'Institut Lumière.

Il faut rappeler que ce projet concerne un festival de science-fiction qui sera ouvert à tous les Lyonnais, des animations originales dans toute la ville, donc une inscription dans le territoire et un large panorama d'activités à travers une programmation riche et diversifiée telle que le Zombie Walk de Lyon, le vide-grenier du Geek et le Doctor Who Day.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne Mobile d'Action Culturelle pour l'organisation des

31èmes rencontres de conteurs en Rhône-Alpes « Paroles en Festival », du 1^{er} au 17 juin 2016

Mme STEFANI-JACOB.- À travers ce festival, cette association souhaite sensibiliser le public lyonnais à l'art du conte et constituer un rendez-vous reconnu autour du conte et de l'oralité.

Pour le 8^{ème} arrondissement, seront concernées l'école Giono où auront lieu certains spectacles, la médiathèque du Bachut où des conteurs interviendront ainsi que des lectures à la MJC Monplaisir.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon et la Compagnie Acte

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit ce soir d'approuver une convention établie entre la Ville de Lyon et la compagnie Acte pour l'utilisation de la façade du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu lors des répétitions et représentations publiques prévues dans la programmation de la Maison de la Danse et dans le cadre du nouveau projet de la compagnie Acte qui s'appellera « Le journal d'un seul jour ».

La compagnie Acte est dans le studio des Hérಿದೆaux à quelques pas d'ici. La Ville de Lyon soutient le travail chorégraphique d'Annick CHARLOT depuis de nombreuses années et, bien entendu, le projet de cette année qui sera une expérience immersive et digitale dans

la ville. Le public sera invité à des rendez-vous par téléphone, sur le site Internet, via les réseaux sociaux, etc.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/ Bibliothèque municipale de Lyon et le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon

Mme STEFANI-JACOB.- Depuis plusieurs années, la bibliothèque et le conservatoire œuvrent ensemble pour la promotion de la culture par l'organisation de concerts et de conférences. Il est proposé aujourd'hui une convention d'une durée de trois ans formalisant ce partenariat quant à l'organisation de quatre cycles de concerts, conférences musicales, ainsi que le prêt longue durée d'un piano et l'organisation d'auditions d'élèves publiques et un atelier hebdomadaire de pratique musicale.

Nous sommes concernés dans le 8^{ème} par les concerts et les auditions qui se tiendront à la médiathèque du Bachut.

Le conservatoire met à la disposition de la médiathèque un piano pour permettre que les élèves du conservatoire viennent aux auditions à la médiathèque du Bachut. Un calendrier est établi chaque année. Chaque partie assume sur ses budgets les dépenses qui lui incombent et réalise ses engagements sans contrepartie financière.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23 rue des Serpollières à Lyon 8^{ème}, en faveur de la Régie de quartier États-Unis Euréqua pour l'action « Pause Amitié » - EI08267

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Mme SANDRIN puisque Mme STEFANI-JACOB et Mme SANDRIN doivent nous représenter dans un Conseil d'Administration.

Mme SANDRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Il s'agit de renouveler la convention de mise à disposition des locaux sis 23, rue des Serpollières à Lyon 8^{ème} en faveur de la régie Euréqua pour l'action « Pause Amitié ». Cet espace « Pause Amitié » consiste à accueillir, soutenir et accompagner les personnes retraitées du 8^{ème} arrondissement dans leur vie quotidienne.

Il organise également des repas trois fois par semaine avec l'aide de bénévoles, bien évidemment.

L'activité de l'association est créatrice de lien social et présente un intérêt pour la ville et permet aux personnes âgées de ne pas rester seules dans leur quartier en favorisant ainsi leur besoin d'expression et leur capacité d'accomplissement.

En conséquence, il est souhaitable de continuer à soutenir l'association Régie de quartier États-Unis Euréqua dans la poursuite de ces objectifs en mettant gratuitement à disposition des locaux dont la Ville est locataire.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle est estimée à 9 859 € hors charges, sachant que les fluides sont à la charge de l'association.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de les adopter. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Mme SAKER.- Je vais vous présenter une série de rapports qui concernent principalement les garanties d'emprunt, et un bail à construction entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat pour une modification de délibération.

7. Lyon 8^{ème} - Bail à construction entre la Ville de Lyon et GrandLyon Habitat portant sur une opération d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés sur une parcelle située 101, rue de Surville – EI 08220 - N° inventaire 08220T001

Mme SAKER.- Cette parcelle de 53 mètres carrés située au 101, rue de Surville, acquise par la Ville de Lyon en 1992, est mise à disposition pour les gens du voyage pour des séjours de courte durée.

Soucieuse des conditions de vie des gens du voyage sur son territoire, la Ville de Lyon a validé favorablement ce projet en partenariat

avec le CCAS et le bailleur social GrandLyon Habitat afin de faciliter le processus de sédentarisation des gens du voyage sur ce site ; processus de sédentarisation déjà amorcée, constat fait dans le cadre de l'accompagnement social.

Pour une meilleure intégration de ces familles, le projet porte sur un programme de logements adaptés et durables de 14 maisons individuelles avec garage et parking financés en PLAI.

Je vous remercie, mes chers collègues, de soutenir ce projet en l'approuvant.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Les gens du voyage, par définition, souhaitent souvent garder leur liberté et n'ont pas toujours l'intention de se sédentariser. C'est pourquoi c'est un peu surprenant.

Je voudrais, sans aucune discrimination, demander quelques précisions sur ces personnes du voyage, sur leur parcours et leur souhait réel de sédentarisation pour mieux les connaître, pour mieux les servir et leur accorder éventuellement ce qu'ils demandent.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de précision ou d'intervention ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'avais suivi un peu ce dossier voici quelques années quand je m'occupais de l'action sociale et je dois saluer le chemin qui a été

parcouru sur cet aspect. Voici deux mandats, les gens du voyage qui étaient sur ce terrain de la rue Surville occupaient un terrain qui n'était absolument pas aménagé alors qu'ils vivaient sur place depuis déjà pas mal de décennies, certains même depuis les années 60, donc sur plusieurs générations.

Entre 2001 et 2008, nous avons réalisé un aménagement de parties communes en dur pour qu'ils puissent vivre dans leurs caravanes qui ne se déplaçaient plus depuis belle lurette et avoir un certain confort au niveau sanitaire, cuisine, etc. Maintenant, on voit que le processus de sédentarisation se poursuit et que l'on se dirige vers un habitat plus traditionnel.

Je crois qu'il faut saluer la constance de la Ville dans cet accompagnement et aussi reconnaître que ces personnes qui vivent là deviennent maintenant des Lyonnais à part entière qui vivront comme chacun d'entre nous et auront droit à une certaine indifférence puisque ce seront des citoyens comme tout le monde.

M. LE MAIRE.- Madame SAKER ?

Mme SAKER.- Il y a un accompagnement social depuis des années pour ces personnes du voyage, il se fait avec le CCAS. Le processus est déjà amorcé comme nous l'avons dit. On ne leur impose pas de s'installer définitivement. Ils aspirent justement à une sédentarisation.

M. LE MAIRE.- Voilà pour la précision.

Madame RABATEL ?

Mme RABATEL.- Les gens du voyage sont français depuis le 12^{ème} siècle. Ils sont français de souche depuis fort longtemps et vivent depuis très longtemps en France, tout en voyageant à l'intérieur de la France, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.

M. LE MAIRE.- Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Je voudrais saluer Mme RABATEL qui utilise l'expression « français de souche ». La lepénisation des esprits fait son œuvre ! Merci beaucoup.

Mme RABATEL.- hors micro- "Surtout pas pour moi! Je regrette d'avoir dit ce mot. Je voulais signifier des Français de longue date".

M. LE MAIRE.- Une précision : comme vous avez dû le remarquer, le 8^{ème} arrondissement est le seul de Lyon doté d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage.

Là, nous allons perdre cet avantage mais nous attendrons que nos 8 autres collègues aient trouvé un terrain chez eux pour que nous puissions trouver un terrain sur le 8^{ème} arrondissement pour une nouvelle aire des gens du voyage.

Ce n'est qu'une partie mais cela fait plus de vingt ans. Michel NOIRE était maire de Lyon quand ce terrain a été donné aux gens du voyage. J'ai l'impression que ce sont toujours les mêmes familles qui sont là-bas depuis cette époque. Elles sont sédentarisées et nous prenons acte de cette sédentarisation.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 169 072 euros – Opération : acquisition, amélioration de 26 logements (19 logements PLUS et 7 logements PLAI) situés 37, rue Paul Cazeneuve à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par Immobilière Rhône-Alpes à hauteur de 15 % afin de souscrire quatre emprunts d'un montant total de 2 169 072 €. Ces emprunts financeront l'acquisition améliorée de 26 logements dont 19 en PLUS et 7 en PLAI situés au 37, rue Paul Cazeneuve.

La surface habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 754,41 mètres carrés.

L'Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver 3 % de cette surface habitable à la Ville de Lyon durant toute la garantie.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Voici quelques années déjà que je réclame à cor et à cri d'avoir des chiffres précis sur l'implantation des logements sociaux par quartier. Il est toujours intéressant de savoir quel est le taux de logement social d'un quartier avant d'en ajouter.

Je ferai une intervention sur les quatre rapports consécutifs.

À force de persévérance, nous avons réussi à avoir des chiffres, le compte rendu de la dernière commission des finances est intéressant. Sur le rapport qui nous intéresse pour l'instant, rue Cazeneuve, nous sommes sur un IRIS qui dépasse les 80 % de logements sociaux, je trouve dommage que l'on ne réfléchisse pas plus avant d'en implanter 26 nouveaux.

Pour les autres, nous sommes dans des taux qui correspondent au taux moyen de l'arrondissement. Nous approuverons ces délibérations et nous voterons contre la première.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Je voudrais apporter une précision par rapport à l'opération de la rue Paul Cazeneuve. En fait, il s'agit de la transformation des anciens logements instituteurs. Lorsque cette opération avait été lancée dans le cadre du projet de cession des biens communaux et de leur réutilisation, une sortie avec un opérateur immobilier privé avait été regardée mais personne ne s'était présenté pour participer à la transformation de ce bien.

Eu égard à notre besoin de production de logements et notamment pour une opération qui est quand même de petite dimension sur ce bien qui est bien identifié, c'est l'ancien immeuble où habitaient les instituteurs qui étaient auparavant affectés au groupe scolaire Péguy, on va réaliser dans le cadre d'une réhabilitation des logements sociaux certes dans un quartier qui en comprend beaucoup, mais dans une unité qui sera localisée, bien identifiée et qui est dans un environnement qui évolue aussi de façon importante parce que ceux qui se promènent le long de la rue et notamment à cet endroit peuvent voir à côté deux opérations immobilières privées menées par deux promoteurs que sont SOGERIM et COGEDIM qui participent aussi à la diversification de l'habitat sur ce secteur.

Je vais quand même citer les chiffres en termes de taux de logements sociaux pour l'une des opérations concernées : nous sommes à un taux de 0 %, c'est-à-dire que nous intervenons sur un IRIS qui ne comprend aujourd'hui aucun logement social. Cela permet d'en ajouter.

Sur les opérations menées sur le PUP Berliet, certes, aujourd'hui, l'IRIS du secteur est à 29,74 % mais, du fait de la masse de logements qui seront réalisés à cet endroit, et notamment en accession privée, ipso facto, le taux de logements sociaux baissera sur ce secteur parce que le secteur de mixité sociale nous impose un taux plafonné à 25 % et il sera inférieur au taux existant aujourd'hui.

Y compris sur certains secteurs, ce type d'opération nous permet de baisser le taux de logements sociaux.

Les autres opérations sont sur Monplaisir La Plaine et Monplaisir Ville, sur des secteurs où le taux de logements sociaux est bien au-dessous de certains quartiers de l'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Évidemment, ce n'est pas tellement le taux de logements sociaux qui pose problème, ce sont surtout les critères d'attribution. Vous n'êtes pas sans savoir que des centaines de Français attendent un logement social et les critères d'attribution doivent être beaucoup plus restrictifs et doivent donner une large part à la préférence nationale. C'est ce que nous portons depuis très longtemps et les Français attendent de vous de faire la part belle à l'attribution de logements sociaux aux Français d'abord et après aux autres.

Je rappelle simplement le bon sens.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, à peu près 70 % de la population française entre dans les critères d'éligibilité au logement social. Il ne faut pas le voir

comme un logement réservé à des populations très fragiles, c'est le logement de la majorité d'entre nous.

Pour exercer dans une école concernée par cette mise à disposition d'anciens logements de fonction au parc social, ce que M. LE FAOU nous a expliqué ne m'étonne pas par rapport au fait que le privé ne soit pas allé dessus. Il y a des contraintes de localisation qui sont réelles et qui ne vont pas forcément attirer n'importe quel ménage dans la mesure où l'on est près d'une école, près de la cour de récréation, un niveau sonore éventuel peut exister du fait du voisinage. Ce sont des contraintes qu'il faut accepter et dont il faut tenir compte au moment des attributions.

Dans ce que j'ai connu au niveau de mon lieu d'exercice, cela fonctionne assez bien mais c'est quelque chose qui n'est pas anodin et qui n'attirera pas forcément des opérateurs privés. Je crois que la solution retenue par la Ville pour ces réhabilitations est tout à fait satisfaisante.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Le logement social en France est financé d'une part par les aides à la pierre apportées par l'État, les aides à la pierre apportées par les collectivités locales, et c'est l'ensemble de nos concitoyens qui contribuent au financement de ces opérations par le biais de l'impôt, que l'on soit français ou non.

M. LE MAIRE.- D'autres précisions sur ces logements ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Je me réjouis d'avoir des chiffres précis car, pour la première fois depuis de nombreux Conseils d'Arrondissement, nous pouvons parler de façon très objective sur l'implantation de ces logements.

J'entends les arguments de M. LE FAOU qui nous explique qu'aucun opérateur privé n'a voulu y aller, deux sont venus à côté, il faudra m'expliquer pourquoi ils ne sont pas venus à cent mètres près.

J'entends les arguments de M. ODIARD qui dit qu'on y a fait du logement social parce que le privé n'en voulait pas, cela me gêne un peu sur la qualité du logement social. C'est une boutade !

Effectivement, les chiffres qui nous sont fournis amènent des remarques intéressantes. C'est vrai que l'opération située rue Florent est dans un IRIS à 0 % de logement social, ce qui est quand même assez paradoxal quand on connaît l'environnement des deux côtés voire des quatre côtés. Cela me permet aussi de juger en toute objectivité de l'implantation de certains logements sociaux et je remercie M. LE FAOU d'avoir tout fait pour que ces chiffres nous soient donnés.

M. LE MAIRE.- J'aimerais bien que l'on parle du logement conventionné. Chaque fois que l'on parle de social, on semble stigmatiser ces logements. Je rappelle que, dans ces logements, au moins 85 % pour ne pas dire plus vivent très bien, ont du travail et ne posent aucun problème. Comme partout, nous avons à peu près 5 % de personnes qui perturbent la vie dans ces immeubles, mais au moins 85 % si ce n'est 90 % ne posent aucun problème.

Dans le 8^{ème} arrondissement, depuis que nous sommes en responsabilité de cet arrondissement, nous cherchons à faire baisser le taux pour aller vers la mixité. Les lois ne le permettent pas forcément puisque, dans chaque opération nouvelle, nous sommes tenus de faire 25 % de logements conventionnés, mais quand nous faisons 25 % de

logements conventionnés, cela veut dire que nous faisons 75 % de logements accession à la propriété. Il ne faut pas l'oublier. Il faut rappeler les chiffres qui sont ce qu'ils sont. Après, les règles en France ne permettent pas de répondre aux questions ahurissantes de M. BOUDOT sur la préférence nationale pour donner des logements.

Peut-être que demain on continuera avec le pain aussi et, pour entrer dans les supermarchés, peut-être faudra-t-il une carte d'identité. Je ne sais pas où vous voulez vous arrêter.

Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Une brève réplique sans entrer dans la polémique. Cela fait des années, depuis 2014, que nous demandons le temps d'attente de logement social à Lyon, Monsieur LE FAOU ne nous l'a jamais donné, à moins que les chiffres soient connus maintenant.

Pour faire référence à ce que vous venez de dire, nous sommes sur la préférence nationale sans distinction de couleur de peau ni de race. Il faut regarder.

M. LE MAIRE.- Je rappelle qu'il n'y a qu'une race humaine, l'Homo sapiens, les autres n'existent pas. Demandez au Professeur MORIN.

M. BOUDOT.- Vous semblez ne pas comprendre.

M. LE MAIRE.- Cela me permet une précision : comme vous êtes administrateur de GrandLyon Habitat, vous avez des chiffres que je n'ai pas. Il y a longtemps que vous avez ces chiffres quand même.

Le bailleur social GrandLyon Habitat étant le principal sur le 8^{ème} arrondissement, il y a longtemps que vous avez tous les chiffres du 8^{ème} arrondissement. Vous êtes administrateur, pas moi. Essayez de voir

avec GrandLyon Habitat qui a des chiffres beaucoup plus précis que les miens.

Plus d'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Monsieur GUILLAND, vous avez dit que vous votiez contre ce premier rapport. Maintenant que vous avez situé le lieu, je voulais vous le dire avant de mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est à la majorité à l'exception du groupe UMP. Je vous remercie.

9. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 887 618 euros - Opération : acquisition en VEFA de 54 logements (30 logements PLUS et 14 logements PLAI) situés 60, rue Marius Berliet à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette fois, c'est la société Vilogia qui sollicite la Ville de Lyon pour une garantie à hauteur de 15 % dans le but de souscrire quatre emprunts d'un montant total de 4 887 618 €. Ces emprunts destinés à financer une acquisition en VEFA de 54 logements dont 30 en PLUS et 14 en PLAI.

Ces logements sont situés au 60, rue Marius Berliet, sur une surface habitable prévisionnelle de 2 911,21 mètres carrés. Vilogia s'engage à réserver 3 % de surface habitable à la Ville de Lyon durant toute la durée de la garantie.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Modification de la délibération n° 2015/1346 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 542 919 euros - Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements PLS situés 22, rue des Alouettes à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans ce rapport, il s'agit d'une modification de la délibération du 28 septembre 2015. Pour rappel, cette délibération concernait bien une garantie d'emprunt sollicitée par Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 542 919 € afin de financer une acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements en PLS situés rue des Alouettes.

Une erreur a été commise en ce qui concerne la marge pratiquée par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le prêt PLS complémentaire.

Je propose, mes chers collègues, d'adopter ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 643 067 euros - Opération : acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 6 bis et 8 bis, rue Florent à Lyon 8^{ème}

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est toujours la société HLM Vilogia qui sollicite la Ville de Lyon pour une garantie à hauteur de 15 % dans le but de souscrire quatre emprunts d'un montant total de 643 067 €. Ces emprunts sont destinés à financer une acquisition en VEFA de 7 logements dont 5 en PLUS et 2 en PLAI.

Ces logements sont situés au 6 bis et 8 bis rue Florent. Cette opération est d'une surface prévisionnelle habitable de 652,16 mètres carrés.

En contrepartie de cette garantie, la société Vilogia s'engage à réserver 3 % de surface habitable à la Ville de Lyon durant toute la garantie.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 391 688 euros - Opération : acquisition en

**VEFA de 32 logements (24 logements PLUS et 8 logements PLAI)
situés 3, rue des Hériveaux à Lyon 8^{ème}**

Mme SAKER.- Immobilière Rhône-Alpes sollicite la Ville de Lyon pour une garantie à hauteur de 15 % pour souscrire quatre emprunts d'un montant total de 3 391 688 € pour financer une acquisition en VEFA de 32 logements dont 24 en PLUS et 8 en PLAI, situés 3, rue des Hériveaux.

Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver 3 % de surface habitable en contrepartie de cette garantie.

La surface prévisionnelle de cette opération est de 1 951,41 mètres carrés.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord pour cette garantie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

13. Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Lancement de l'opération 60021843 « Adaptation des groupes frigorifiques 2015-2020 » et affectation d'une partie de l'AP 2015-9, programme 2020 Conservation du patrimoine bâti – Tous secteurs

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Ce rapport a pour objet l'approbation des travaux pour les groupes frigorifiques pour un montant global de 2 M€. Sachant qu'une

partie des travaux a été réalisée dans le théâtre de la Croix-Rousse, le montant est réévalué à 1 665 000 €. Nous sommes concernés dans le cadre de ces travaux sur les groupes froid par l'Institut Lumière pour la mise aux normes et l'amélioration des performances énergétiques.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au stade Sonny Anderson 16, quai Rambaud à Lyon 2^{ème} (opération 02233003) et au Stade Roger Ebrard 61, avenue Viviani à Lyon 8^{ème} (opération 08038555) et automatiser le traitement de l'eau du bassin à la piscine Saint-Exupéry 11, rue Petrus Sambardier à Lyon 4^{ème} (opération 04037539) - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004 Sport

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus précisément dans la rubrique « Conservation du patrimoine équipement sportif période 2015-2020 », il nous est proposé trois opérations.

Celle qui concerne notre arrondissement est relative à la réfection du revêtement synthétique du stade Roger Ebrard situé 61, avenue Viviani, dont le club résident est le FC Lyon Football. Comme

évoqué lors d'une délibération présentée en fin d'année, dans le cadre de l'organisation de l'UEFA Euro 2016, les villes hôtes et l'Union européenne des associations de football ont conclu un accord dit de l'héritage qui prévoit un soutien de l'UEFA à hauteur de 2 M€ par ville pour la réalisation de projets de construction ou de rénovation d'équipements sportifs à destination du football amateur.

L'UEFA versera à la Ville de Lyon les 2 M€ avec une répartition de 1 M€ sur la base des projets 2015 et 1 M€ sur la base des projets 2016.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver cette programmation dont le coût est de 565 000 € pour la rénovation du stade Roger Ebrard.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour venir vous parler du stade Saez. Je crois que nous avons tous été destinataires d'un échange de mails, certainement très maladroits. Maintenant, la situation du stade Saez et de ses installations est plutôt dramatique et je voulais savoir si, dans le cadre du fonds UEFA ou d'autres lignes budgétaires, des travaux étaient prévus à moyen terme sur ces installations qui sont quand même utilisées par des jeunes du quartier et qu'il convient de ne pas oublier derrière des polémiques, je l'accorde, très stériles.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? Vous avez des renseignements ?

M. MATARFI.- Déjà, une première réponse : le stade Saez a été rénové en 2014, voici un an et demi, la totalité de sa surface

synthétique. Des travaux sont programmés cet été à hauteur de 15 000 € pour la réfection des vestiaires, et la façade du club house située rue Joseph Nicolas est programmée en 2016 également. Cela fait déjà trois points concrets.

M. LE MAIRE.- C'est beaucoup moins catastrophique qu'on ne le pense alors ? D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Association Étoile Cycliste Monplaisir pour l'organisation du « Grand Prix de Lyon », le 17 avril 2016

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Dans le cadre du grand prix cycliste de Gerland et Monplaisir, depuis 2015, une année sur deux, l'épreuve est organisée dans le 7^{ème} et dans le 8^{ème}. En 2016, c'est autour de l'étoile cycliste de Lyon Monplaisir d'organiser cette épreuve le dimanche 17 avril prochain.

Le tracé se déroule comme chaque année dans intra Monplaisir sur un circuit plat et nerveux de 1,850 kilomètre, effectué 55 fois, soit une distance totale de 102 kilomètres.

Le parcours empruntera également l'avenue des Frères Lumière, la rue Villon, la rue Saint-Romain, la rue Marius Berliet, la rue Santos Dumont ainsi que la rue Louis Juvet.

Les principaux objectifs de l'association pour l'organisation de cet événement sont :

- d'augmenter le nombre de participants rhônalpins comme ceux venus de la France entière ;
- d'accroître la popularité de cette épreuve ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs ;
- d'assurer une sécurité maximale pour les participants.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 21 400 € et il nous est proposé ce soir d'accorder une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'Étoile Cycliste de Lyon Monplaisir que je vous remercie par avance de bien vouloir valider.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

16. Attribution d'une subvention ponctuelle de 1 500 euros à l'association Spirit Academy Cheer Dance, pour l'organisation de l'Open International SACD de Lyon de Cheerleading et Dance, le 28 mai 2016 au Palais des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Créée en novembre 2010, l'association Spirit Academy Cheer Dance (SACD) a pour objet le développement de la pratique du cheerleading et de la danse avec pompons.

Elle organise chaque année un open international et participe à des camps regroupant les divers clubs français.

Son siège social est situé rue Bataille à Lyon 8^{ème}.

Le cheerleading est une véritable discipline sportive qui requiert une concentration importante et une condition physique qui va de pair. L'association SACD organise chaque année depuis 2010, en premier lieu dans le gymnase Mado Bonnet, puis depuis 2013 dans le Palais des Sports, l'open international de Lyon de cheerleading & dance, événement reconnu tant au niveau national qu'international.

Le samedi 28 mai prochain, la 7^{ème} édition se déroulera une nouvelle fois au Palais des Sports de Gerland.

Le budget prévisionnel de cette 7^{ème} édition de l'open international de Lyon cheerleading & dance s'élève à 31 000 € et il nous est proposé ce soir d'attribuer une subvention de 1 500 € que je vous remercie de valider.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce sport ?

(Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Attribution d'une subvention de 11 000 euros à l'Association « FC Lyon Football » pour l'organisation du Tournoi International de Football « Top Gones », les 26, 27 et 28 mars 2016 - Signature d'une convention d'application n° 1 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

L'association FC Lyon Football organise la 28^{ème} édition du tournoi « Top Gones » au stade du Clos Layat les 26, 27 et 28 mars 2016.

Ce tournoi international de football dont la première édition remonte à 1987 est réservé aux équipes de jeunes U11 (moins de 11 ans), U13, U15 et U17.

Cette manifestation sportive a rassemblé lors de la précédente édition plus de 1 500 participants, soit une centaine d'équipes de jeunes réparties dans ces quatre catégories.

Comme lors des éditions précédentes, les équipes en provenance notamment de Suisse, Belgique, outre-mer et France métropolitaine, accompagnées d'éducateurs sportifs et de dirigeants de leurs clubs respectifs, disputeront les rencontres devant environ 5 000 spectateurs sur la totalité du week-end.

Ce tournoi a notamment comme objectifs :

- de faire vivre aux jeunes licenciés de l'association organisatrice une expérience de vie et d'échange avec d'autres équipes de jeunes venant d'horizons différents ;
- d'associer les familles, joueurs et amis du club à l'organisation de cette grande fête citoyenne ;
- de valoriser l'implantation du tournoi Top Gones au cœur des quartiers du 8^{ème} arrondissement en associant les collectivités locales ainsi que les acteurs économiques et citoyens.

Le budget prévisionnel du tournoi 2016 s'élève à 80 000 €. L'association FC Lyon Football a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 11 000 €.

En 2015, l'association FCL Football a reçu une subvention de 8 000 € de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 27^{ème} édition et, cette année, l'augmentation de la demande est justifiée par la configuration exceptionnelle du tournoi entrant dans le cadre de l'adaptation de

l'événement à l'Euro 2016 : animations supplémentaires (présence de la mascotte de l'Euro le dimanche 27 mars de 12h00 à 15h00, tombola spéciale Euro 2016), opérations et supports de communication (disposition de tous les drapeaux des pays qualifiés pour l'Euro, identification des 140 bénévoles de l'association aux couleurs de l'Euro (t-shirt), identification des 4 terrains au nom de 4 stades d'accueil dont Parc OL), location du car-podium Euro 2016 lors du tournoi.

Je propose de valider cette subvention de 11 000 € à l'association FC Lyon Football.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Lyon 8^{ème} - Renonciation par la Ville de Lyon à une servitude de passage public constituée à la création de la ZAC Monplaisir s'exerçant dans un ensemble immobilier soumis au régime des volumes sis 134-136-138-140, avenue des Frères Lumière et 11-13-15-17-19, rue Antoine Lumière - EI 08232 - N° inventaire 08232

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'association syndicale libre des propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé aujourd'hui Horizon Lumière, ex-ZAC Monplaisir, propriétaire du fonds servant de cette servitude, s'est rapprochée de la Ville afin de solliciter que le passage traversant l'ensemble immobilier et permettant de relier la rue Antoine Lumière et l'avenue des Frères Lumière puisse être fermé.

Cette demande est motivée tant pour des raisons de sécurité qu'en raison des dégradations constatées du fait de ce libre accès. La fermeture de cette circulation piétonne implique donc la renonciation de la Ville de Lyon à la servitude de passage public constituée à son profit.

Compte tenu, d'une part, de l'évolution des usages depuis la création de la ZAC et, d'autre part, de la demande motivée du propriétaire du fonds servant, il vous est donc proposé de renoncer sans indemnité à cette servitude.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose donc de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport qui date depuis encore plus longtemps que le terrain des gens du voyage ?

Je remercie Mme BACHA-HIMEUR de s'occuper de ce problème qui était une épine dans le pied d'au moins quatre maires.

Si personne ne demande la parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie sincèrement.

19. Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de petits travaux d'investissement

Mme BACHA-HIMEUR.- Par délibération de décembre 2015 et janvier 2016, le Conseil Municipal avait approuvé le dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de petits travaux d'investissement. Il s'agit de compléter cette liste nous concernant pour l'école maternelle Mermoz et le groupe scolaire Jean Mermoz pour la pose d'un portail et la sécurisation d'un mur d'entrée par la pose d'un grillage.

Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2016 - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'application

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Conformément aux orientations du schéma directeur de l'urbanisme commercial, il convient de conforter la vocation de polarités d'agglomération du secteur de Monplaisir.

Suite à l'opération FISAC 8^{ème} menée de 2007 à 2012 qui a permis en deux phases successives de structurer le tissu commercial et artisanal local en fédérant les initiatives des commerçants, les partenaires reconnaissent l'effet structurant de la démarche sur le tissu commercial du secteur.

En dépit d'un contexte de transition au sein de l'UCAM (désignation d'un nouveau bureau, renouvellement important des membres), les actions prévues pour 2015 ont néanmoins été réalisées avec succès parmi lesquelles deux éditions du magazine *Lumière* sur Monplaisir tirées chacune à 28 000 exemplaires, plus de 60 boutiques ayant contribué à décorer la ville à l'occasion du Festival des Roses.

L'UCAM a été partenaire aussi de l'association Mon Marché, Mon Plaisir pour le lancement du Petit Paumé sur la place de Monplaisir.

Pour l'année 2016 les partenaires proposent de maintenir et de développer le partenariat, notamment par la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'identité de la polarité à destination des citoyens, mener des actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat, poursuivre la démarche de professionnalisation et d'autonomisation des acteurs du secteur.

Le montant global de cette convention de tous les partenaires pour l'UCAM est de 95 000 €. Pour la Ville de Lyon, c'est une proposition de subvention de 30 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Lyon 8^{ème} - PUP Berliet - Aménagement intérieur d'un établissement d'accueil pour jeunes enfants de 48 places, Parc Berliet, voie nouvelle Nord Sud - Opération n° 08306002 - Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, Programme n° 00002

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Cette délibération concerne l'aménagement du futur établissement pour jeunes enfants de 48 berceaux du parc Berliet.

L'opération comprend l'aménagement intérieur d'une surface de 655 mètres carrés et l'aménagement de 250 mètres carrés d'espaces extérieurs.

Après consultation, il en ressort que le coût global de l'opération à ce stade s'élève donc à 1 416 000 €, montant auquel il convient d'ajouter 120 000 € pour le mobilier et 1 293 444 € pour le foncier, soit un total global de 2 829 445 €.

Nous nous réjouissons de cette création qui contribuera encore au renforcement de l'accueil de nos jeunes enfants sur notre territoire, ce qui confirme une nouvelle fois le dynamisme de la Ville en faveur du développement de l'offre d'accueil.

C'est pourquoi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Lyon 8^{ème} - PUP Berliet - Création d'un groupe scolaire 17, rue des Hériveaux - Opération n° 08306001 - Lancement des études et prestations préalables, adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 - Programme n° 00006

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs chers collègues,

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui est la continuité des délibérations précédentes visant à la création d'un groupe scolaire au 17, rue des Hériveaux, sur le terrain du PUP Berliet.

C'est la continuité de la première délibération de juillet 2013 qui expliquait la mise en place du projet PUP, celle d'avril 2015 qui nous a permis de réserver un emplacement et celle de juillet 2015 dans laquelle il a été approuvé le projet du groupe scolaire du PUP Berliet.

Ce groupe scolaire doit être composé de 18 classes, en théorie 10 élémentaires et 8 maternelles et, aujourd'hui, il s'agit de compléter les études liées à cette opération et le montant d'une partie de l'opération qu'il faut augmenter et valoriser aujourd'hui, qui s'élève à 4 729 400 €. Il vous est proposé la répartition des enveloppes jusqu'en 2019-2020.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. [Projet numérique école élémentaire Louis Pasteur passerelle collège Victor Grignard à Lyon 8^{ème}](#)

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Depuis plusieurs années, le collège Grignard travaille sur les questions du numérique à travers des actions comme le cartable électronique ou le soutien aux actions avec des tableaux numériques interactifs (TNI). Dès lors, il a semblé opportun d'associer l'école qui est

rattachée à ce collège, c'est-à-dire l'école Louis Pasteur, qui a, par le biais de l'inspection de l'Éducation nationale, déposé une candidature dans le cadre du Plan Numérique REP porté par le ministère de l'Éducation nationale.

Il s'agit d'un complément aux actions liées aux TNI et d'accompagner la mise en place d'actions sur l'éducation aux médias, la différenciation de l'approche personnalisée des apprentissages et le travail collaboratif au sein de la classe et entre les classes.

Concrètement, il s'agit aussi de travailler à la transition entre le CM2 et la sixième.

Il vous est donc proposé d'autoriser la Ville de Lyon à solliciter une subvention auprès de l'État, du ministère de l'Éducation nationale, pour un montant de 6 000 €, la Ville de Lyon apportant le reste du coût de l'opération pour un montant de 1 500 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Périmètres scolaires

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

L'article L.212-7 du code de l'Éducation nationale précise qu'à chaque école est rattaché un territoire de la commune qui s'appelle un périmètre scolaire.

Il vous est donc proposé de ne pas modifier la plupart des périmètres scolaires de notre arrondissement mais simplement de procéder à une régularisation administrative entre les secteurs des écoles Pasteur et Kennedy consistant à ajouter certains immeubles situés rue Général Frère et à proximité de la rue Maryse Bastié compte tenu de la création d'une petite contre-allée qui permet aux enfants d'accéder plus facilement à l'école Kennedy.

Il vous est proposé de changer légèrement le périmètre scolaire de ces écoles pour éviter aux familles de déposer des demandes de dérogation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

25. Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par l'OGEC Saint-Maurice pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 150 000 euros - Opération : travaux de mise aux normes des locaux et création de deux classes supplémentaires situés 25, rue Léo Trouilhet à Lyon 8^{ème}

M. LÉVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui est relatif à l'OGEC Saint-Maurice pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 150 000 €. Cette école qui est une école privée située 25, rue Léo Trouilhet, dans notre arrondissement nécessite un certain nombre de travaux assez importants. L'école en profitera pour agrandir ses locaux pour permettre l'accès de deux classes supplémentaires.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver une garantie d'emprunt auprès du LCL pour cette école.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur GUILLAND, j'allais vous demander de sortir de la salle.

M. GUILLAND.- C'était exactement ce que j'allais vous dire. Je ne participerai pas au vote.

(M. GUILLAND quitte la salle.)

M. LE MAIRE.- En l'absence de M. GUILLAND, y a-t-il des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Retour de M. GUILLAND.)

Avez-vous des questions diverses ou des précisions à nous donner ?

Mme AUZIAS.- Je voudrais vous demander une précision concernant une réunion qui aurait lieu (je l'ai lu sur le rapport du conseil de quartier) en mars concernant la ligne C23. Est-ce vrai ? À quelle date et où ? Qui est convié à cette réunion ?

M. LE MAIRE.- Oui c'est demain. Sont conviés les comités interlocaux, les conseils de quartier et les élus qui veulent bien venir, cela ne pose aucun problème.

Mme AUZIAS.- Nous n'avons pas été informés.

M. LE MAIRE.- Les élus et les associations constituées de responsables sur les quartiers peuvent venir. Après, nous ferons une réunion publique. Là, ce n'est pas une réunion publique, nous en sommes

au stade de la réunion de travail mais toutes les personnes concernées peuvent venir, cela ne me pose aucun problème.

Mme AUZIAS.- C'est à quel endroit ?

M. LE MAIRE.- A la mairie du 8^{ème} à 18 heures 30, demain soir. M. COHADE qui pilote cette opération vous donnera le lieu exact.

D'autres points ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, vous avez été particulièrement rapide pour les rapports du jour. J'ai une question diverse qui concerne la piscine de Monplaisir.

Je vous rappelle le contexte. En 2014, peu avant les élections municipales, dans une cacophonie plutôt générale, la fermeture de la piscine Monplaisir a été annoncée, très vite compensée par la promesse électorale d'une construction d'une autre piscine, promesse bien vite oubliée mais c'est une autre histoire.

Aujourd'hui, on peut légitimement se demander ce que peut devenir ce tènement non utilisé de la piscine et de ses annexes. C'est une interrogation légitime de la part les habitants de Lyon, du 8^{ème} et de Monplaisir, mais également de la part des utilisateurs contigus que sont la MJC.

C'est l'objet d'un courrier que j'ai fait au maire de Lyon fin novembre dont j'ai eu opportunément la réponse cet après-midi. Il me répond que la réflexion est en cours et qu'aujourd'hui rien n'est inscrit à la PPI et que rien ne sera fait sur ce mandat.

Pour autant, lors de la réunion de préparation du PLU-H du 3 février dernier, dans la salle de l'espace citoyen, M. LE FAOU a parlé d'une évolution du tènement vers un immeuble d'habitation, paroles qui ont un peu mis le feu aux poudres tant au niveau de la MJC que des habitants.

Je voulais savoir ce qu'il en était, si aujourd'hui cette évolution vers un immeuble d'habitation et une éventuelle vente au privé qui n'aurait aucun impact sur la PPI, pour reprendre la réponse de Monsieur le Maire de Lyon, est envisagée. Je voudrais que vous puissiez nous faire un point sur ce dossier.

M. LE MAIRE.- La piscine est toujours une promesse. À quelle date ? Je ne sais pas. Mme GAY vous a répondu aujourd'hui et M. LE FAOU pourrait le faire.

Mme GAY.- Effectivement, dans le courrier que j'ai fait parvenir à M. GUILLAND, je me suis d'abord excusée de ne pas avoir répondu immédiatement. Je pense que la réponse qui est faite montre qu'effectivement nous avons, avec le maire du 8^{ème}, M. LÉVY, M. LE FAOU et Mme BRUGNERA, regardé un certain nombre d'hypothèses sur ce qu'il était possible de faire dans l'avenir et peut-être pour aussi préparer le mandat prochain, en tout cas un certain nombre d'hypothèses qui ont été présentées, me semble-t-il, au Conseil d'Administration de la MJC en son temps.

Effectivement, nous avons des hypothèses qui permettraient à la MJC d'avoir cet accueil et cette possibilité de continuer des activités importantes. Dans l'immédiat, nous les avons abandonnées et nous sommes sur un statu quo. Cela ne veut pas dire que, dans les années à venir, justement pour préparer le mandat prochain, nous ne puissions retravailler et toujours dans une grande concertation, bien entendue avec cette MJC qui est importante, qui a un accueil important d'enfants, qui a des activités culturelles importantes, et je crois pouvoir vous dire que nous sommes attentifs à son devenir et son déploiement.

Je vous remettrai, Monsieur GUILLAND, le courrier de la main à la main mais voilà dans quelle situation nous sommes.

M. LE MAIRE.- Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pour répondre à l'interrogation de Stéphane GUILLAND sur ce sujet et pour faire suite aux propos que j'ai pu tenir lors de la réunion présentant la révision générale du PLU-H à l'espace citoyen au début de ce mois, j'ai indiqué dans mon propos que l'on envisageait une transformation avec un immeuble dédié à de l'habitation.

Je tiens quand même à préciser un certain nombre de choses. La MJC n'est pas opposée au fait qu'il y ait une évolution future de l'ensemble de ce tènement parce que, aujourd'hui, quand on regarde l'emprise, le fait que le bassin d'été ne soit plus utilisé, on comprend bien qu'il serait raisonnable d'étudier une évolution du site.

Ce à quoi la MJC est aujourd'hui opposée, c'est au fait qu'il y ait une cohabitation entre les activités de la MJC et des locaux dédiés à de l'habitation parce que la MJC pense que, du fait des usages, il pourrait y avoir des difficultés de cohabitation entre des logements et le fonctionnement propre de la MJC.

En tout état de cause, nous avons rencontré certains membres du Conseil d'Administration de la MJC et notamment son président ainsi que la directrice de la MJC pour faire le point sur ce dossier.

Cette rencontre a eu lieu en présence notamment de mon collègue, M. LÉVY, et nous avons défini un mode opératoire pour étudier à la fois l'évolution des besoins de la MJC parce que tout le monde le sait, la population augmente sur le secteur notamment du fait d'un certain nombre de constructions, cela veut dire qu'il faut être aussi en situation de pouvoir réfléchir aux besoins futurs de la MJC, et l'évolution vers un meilleur usage du tènement tel qu'il existe aujourd'hui.

Cela veut dire que, dans les mois qui viennent, nous travaillerons à l'approfondissement d'une étude préalable à la décision qui a déjà été réalisée par la direction centrale de l'immobilier qu'il conviendra d'enrichir et nous verrons quelles sont les opportunités et les solutions que nous pouvons mettre en œuvre sur le tènement de la MJC tout en étant très clairs sur le fait que cela ne pourra pas se faire dans le temps du mandat parce que, en termes d'inscription budgétaire à la PPI, nous n'avons pas de ligne identifiée pour la mise en œuvre de ce projet. Mais cela n'interdit pas de pouvoir le préparer, d'y travailler et d'y réfléchir en lien avec l'ensemble des acteurs de la MJC. C'est ce que nous avons d'ores et déjà initié.

M. LE MAIRE.- D'autres précisions ou d'autres demandes de parole ?

Mme SAKER.- Le 8 mars, c'est la journée internationale des droits des femmes et la mairie du 8^{ème} organise le vernissage de l'exposition « Au nom des femmes, le 8^{ème} s'engage ». C'est une exposition sur des femmes qui ont façonné notre histoire.

Le Printemps du Bachut, une animation du quartier par la vente directe de produits locaux, aura lieu le 18 mars, le 25 mars et ensuite tous les 15 jours (8 et 22 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin) de 15 heures à 19 heures sur le parking de la Maison de la Danse.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces informations.

D'autres informations ? *(Non)*

Je vous remercie pour votre présence. Bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 15.)